



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 31 mai 2023

DÉLIBÉRATION

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas donne pouvoir au recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, en qualité de représentant de la Chancellerie des Universités de Paris, de convenir des modalités des contrats, de signer tous actes et pièces nécessaires et notamment la promesse de vente, la vente, la constatation de la désaffectation, les constitutions de servitudes, les actes permettant la publication préalable au fichier immobilier des transferts de propriété intervenus entre universités de l'indivision et de percevoir la partie du prix de vente revenant à l'indivision des Universités de Paris.

Fait à Paris, le 31 mai 2023

Le Président de l'Université

Stéphane BRACONNIER